

# Phéromones

Jean Hauser

À l'heure où tout romantisme est exclu, les phéromones sont la version scientifique de ce qu'on appela jadis le *sex-appeal*. Avec la mort, la rencontre sexuelle reste, en effet, le grand mystère humain. Voilà que le Droit, dont on ne veut plus par ailleurs dans les couples, a été convoqué et sommé de faire cesser ce scandale, au moyen du délit de harcèlement sexuel, devenu très à la mode dans les partis politiques et dans le métro qui serait le lieu des baladeurs aux oreilles et... des baladeuses ailleurs (pourquoi ne pas améliorer d'abord le confort du métro ?). Quelques pistes de réflexion ?

Tout d'abord on pourra soutenir que le féminisme n'a plus rien à y faire, même s'il est le héraut légitime et historique du combat contre ce harcèlement. Un peu de modernisme, que diable, on dispose maintenant, heureusement, de harcèlements indifférents à la qualification des sexes, notamment en politique. Les phéromones sont désormais asexuées !

Ensuite, en droit pénal, on notera que, curieusement, alors que la « victimologie » a acquis droit de cité en criminologie, on l'applique fort peu à cette recherche du partenaire sexuel : y aurait-il des prédispositions à être harcelé(e) qui pourraient justifier l'intervention du principe de précaution (sous quelle forme ?) ?

Enfin le droit de la consommation pourrait prohiber toutes les publicités qui jouent sur cette attirance d'une criminelle chimie, notamment pour les parfums où l'argument est très largement utilisé et les automobiles où le racolage sexuel est un argument de vente. Harceler en décapotable, qui en rêve ?



Que peut y faire encore le Droit auquel, décidément, on demande beaucoup ? On pourrait prévoir des zones de non-harcèlement, travail, assemblées officielles, partis, universités, EPADH... en créant des incapacités d'y conclure. Au fond, les êtres réunis pour une cause précise, seraient interdits de harcèlement, lequel serait considéré comme

un détournement de fonction. Seulement la nature humaine est, sauf cas rares, plutôt grégaire dans la recherche de l'autre, l'endogamie en témoigne, et on risque d'assurer la fortune des bistrotts et des sites de rencontre. On pourrait aussi prescrire, dans le Code de la santé publique, le traitement de certains lieux avec des pulvérisations anti-phéromones voire aller jusqu'au vaccin obligatoire. On pourrait enfin supprimer ces phéromones tout simplement.

On ne saura en effet jamais pourquoi la Providence ou Dieu ont inventé les sexes alors que les escargots (et d'autres) font ça très bien indifféremment (mais il faut quand même être deux !). Peut-être pour qu'on ne s'ennuie pas ? Plus sûrement pour que ceux qui s'y investissent aient, en plus de l'instant, une impression d'éternité à travers l'autre. Ce serait là le critère entre la conquête de l'avenir et le harcèlement de l'instant mais l'avenir voulu dans le couple n'intéresse plus le législateur français qui s'en tient désormais au fait brut de la rencontre et bientôt au divorce par libelle. Dans une stricte perspective d'égalité des pratiques sexuelles, relire Proust, Sodome et Gomorrhe, et la délicate description, au moyen d'une comparaison avec les insectes, du baron de Charlus harcelant ses futures proies. Et puis, *in fine*, une petite pensée pour ceux et celles qui ne sont jamais harcelé(e)s, quoique aguichants, et qui voudraient bien l'être !

« On pourrait prévoir des zones de non-harcèlement, travail, assemblées officielles, universités (...) en créant des incapacités d'y conclure »